
AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX

Travaux de réhabilitation/construction de la route Goma Coura – Tombouctou et Diré - Goundam

**Lieux d'exécution : Goma Coura, Léré, Niafunké, Goundam, Diré et Tombouctou
République du Mali**

1. Référence de publication

EuropeAid/129105/D/WKS/ML

2. Procédure

Appel d'offres ouvert international

3. Programme

FED - 10 ACP MLI 02 (2008/020-963)

4. Financement

Convention de financement

5. Pouvoir adjudicateur

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

Ordonnateur National du FED

Direction de la Coopération Internationale (Cellule CONFED)

Quartier de Koulouba – Bamako

République du Mali

Tél : (223) 20 22 98 20 – Télécopie (223) 20 22 45 34

E-mail : confed@confedmali.net

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Le marché se propose de réaliser la construction de la route Goma-Coura - Tombouctou et Diré – Goundam pour désenclaver les régions du Nord du Mali et notamment les zones de Nampala, Léré, Niafunké, Tonka, Goundam, Diré et Tombouctou.

Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- la vérification des données techniques du Dossier d'Appel d'Offres,
- les études complémentaires topographiques/géotechniques et l'implantation de la route,
- la réalisation des terrassements, déblais et remblais,
- la construction de nouveaux ouvrages : dalots et ouvrages de régulation,
- la mise en place des ouvrages d'assainissement, fossés longitudinaux, divergents et de crête,
- l'exécution des couches de chaussée en latérites, sous-fondation, fondation et base,
- l'exécution d'enduits superficiels en gravillon naturel et/ou concassé,
- la mise en place de la signalisation horizontale et verticale,

- la réalisation de travaux de sauvegarde environnementale, bassins de retenue, descentes d'eau, perrés maçonnés, plantations d'arbres, exécution et équipement de forages.

7. Nombre et intitulés des lots

Le projet est divisé en trois lots :

- Lot n° 1, Goma Coura - Leré, 165kilomètres,
- Lot n° 2, Leré – Niafunké, 121 kilomètres
- Lot n° 3, Niafunké - Tonka - Goundam - Tombouctou et Goundam - Diré, 198 kilomètres,

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) des États membres de l'Union européenne, et des pays et territoires ACP, ainsi qu'aux organisations internationales, tel qu'autorisée par l'instrument applicable au programme au titre duquel le marché est financé (voir également rubrique 22 ci-après). Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un marché de travaux, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles pour les actions extérieures de la CE.

10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre par lot. Les offres couvrant une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plusieurs lots. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les travaux requis dans le dossier d'appel d'offres.

11. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission de 500 000 (cinq cent mille) euros pour le Lot 1, de 400 000 (quatre cent mille) euros pour le Lot 2 et de 450 000 (quatre cent cinquante mille) euros pour le Lot 3 lors de la remise de leur offre. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties

12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à 10 % du montant du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité et un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la seconde offre conforme la moins chère.

13. Réunion d'information et/ou visite de site

Une réunion d'information sera organisée le Vendredi 5 Février 2010 après une visite de site le Mercredi 3 Février 2010.

Le soumissionnaire est obligé de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses alentours.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

15. Période d'exécution

Le délai d'exécution, pour chaque Lot pris individuellement, est fixé à (24) vingt-quatre mois à compter de la date de l'ordre de service de commencer les travaux jusqu'à la date de la dernière réception provisoire.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Les critères minimaux de sélection de chaque soumissionnaire sont les suivants :

1. Il doit être une société immatriculée ou une personne physique capable d'exécuter les travaux demandés.
2. Dans le cas de joint-venture, au moins un membre ou la joint-venture dans son ensemble doivent remplir les critères minimaux de qualification exigés ci-après.
3. Leurs chiffres d'affaires moyens annuels (des soumissionnaires uniques ou de la joint-venture) au cours des trois dernières années (2006-2008) doivent être équivalents à soixante quinze millions EURO pour le Lot 1, cinquante cinq millions EURO pour le Lot 2 et soixante cinq millions EURO pour le Lot 3.
4. Le soumissionnaire unique doit exécuter au moins 70 % des travaux du contrat par ses propres moyens, ce qui veut dire qu'il doit disposer de l'équipement, des matériaux, des moyens humains et financiers nécessaires pour lui permettre d'exécuter ce pourcentage du contrat.
5. S'il est soumissionnaire unique, il doit avoir accès à un crédit et à d'autres facilités financières suffisantes pour assurer la marge brute d'autofinancement nécessaire pendant la durée du contrat. Le montant du crédit disponible doit être supérieur à dix (10) millions Euros pour le Lot 1, supérieur à huit (8) millions Euros pour le Lot 2 et supérieur à huit millions cinq cent mille (8,5) Euros pour le Lot 3. Ces montants doivent être cumulés si le soumissionnaire présente une offre

pour plusieurs lots.

6. S'il est partenaire principal d'une Joint Venture/d'un consortium, il doit exécuter au moins 50 % des travaux du contrat par ses propres moyens, tels que définis à la sous-clause 4 précédente.
7. S'il est un autre membre d'une Joint Venture/d'un Consortium (c.à.d. autre que le partenaire principal), il doit avoir la capacité d'exécuter au moins 10 % des travaux du contrat par ses propres moyens, tels que définis à la sous-clause 4 précédente.
8. Ils doivent avoir terminé (le soumissionnaire unique ou la joint-venture) au moins deux projets de même nature/montant/complexité que ceux envisagés au cours des cinq dernières années.
9. Tous les membres essentiels de son personnel doivent avoir au moins dix années d'expérience adéquate et des qualifications certifiées et pertinentes dans l'exécution de travaux comparables à ceux du projet.
10. Plus en particulier les soumissionnaires devront respecter les critères suivants :
 - a) Expérience générale de l'entreprise dans les 5 dernières années (2004-2008) :
 - pour le Lot 1 : trois projets d'une valeur d'au moins trente millions d'euro chacun ou un ou deux projets d'une valeur cumulée de quatre-vingt-dix millions d'euro ;
 - pour le Lot 2 : trois projets d'une valeur d'au moins vingt cinq millions d'euro chacun ou un ou deux projets d'une valeur cumulée de soixante quinze millions d'euro ;
 - pour le Lot 3 : trois projets d'une valeur d'au moins vingt sept millions d'euro chacun ou un ou deux projets d'une valeur cumulée de quatre-vingt millions d'euro ;

Expérience générale des membres d'un groupement : l'ensemble du groupement doit au moins remplir les valeurs mentionnées au point a) ci – avant et le partenaire principal doit présenter à lui tout seul au moins 50% de l'expérience générale du groupement. Ces montants sont d'application pour chaque lot. Ils sont cumulés si le soumissionnaire compte remettre offre pour plusieurs lots.

- b) Expérience spécifique dans le domaine d'infrastructure routière dans les pays en développement dans les 5 dernières années (2004-2008) (les projets pris en considération ne devront se référer qu'à la construction des routes bitumées) :
 - pour le Lot 1: deux projets d'une valeur d'au moins vingt-cinq millions d'euro chacun ou un ou deux projets d'une valeur cumulée de cinquante millions d'euro,
 - pour le Lot 2: deux projets d'une valeur d'au moins dix huit millions d'euro chacun ou un ou deux projets d'une valeur cumulée de trente six millions d'euro,
 - pour le Lot 3: deux projets d'une valeur d'au moins vingt millions d'euro chacun ou un ou deux projets d'une valeur cumulée de quarante millions d'euro,

Ces montants doivent être cumulés si le soumissionnaire compte remettre offre pour plusieurs lots.

Expérience spécifique des membres d'un groupement : l'ensemble du groupement doit au moins remplir les valeurs mentionnées au point b) ci – avant.

Des copies des certificats de réceptions définitives dûment signées par les autorités contractantes / maîtres d'œuvres devront être incluses dans la soumission.

- c) Pour chaque lot, la qualité du personnel chargé de l'exécution des travaux :

- le Directeur de chantier doit avoir une expérience de travail dans le domaine des travaux routiers d'au moins 10 ans dans les pays en développement, dont 3 ans en tant que directeur de chantier
- l'Ingénieur géotechnicien et l'Ingénieur topographe doivent avoir une expérience de travail dans le domaine des travaux routiers d'au moins 10 ans dont au moins cinq dans les pays en développement,
- conducteurs de travaux (terrassements, chaussée, ouvrages en béton): 5 ans d'expérience dans les travaux routiers, dont 3 ans en cette qualité. Le conducteur de travaux est responsable de un ou plusieurs chefs de chantier.

Les offres émanant de sociétés en partenariats formant une Joint Venture/un Consortium doivent en plus remplir les conditions suivantes:

- L'offre doit comprendre toute l'information exigée pour chaque partenaire de la Joint Venture/ du Consortium, de même que les données de base pour l'exécution des travaux par le soumissionnaire.
- L'offre doit être signée, de manière à lier juridiquement tous les partenaires.
- L'un des partenaires doit être nommé partenaire principal et cette nomination doit être confirmée par la présentation des procurations signées par les personnes autorisées représentant individuellement chacun des partenaires.
- L'offre doit comprendre un accord préliminaire ou une lettre d'intention précisant que tous les partenaires sont juridiquement responsables, conjointement et solidairement de l'exécution du contrat, que le partenaire principal est autorisé à lier et à recevoir des instructions au nom et pour le compte de chacune et de tous les partenaires, et que l'exécution du contrat, y compris les paiements, relèvent de la responsabilité du partenaire principal.
- Tous les partenaires de la Joint Venture/du Consortium sont tenus de rester dans la Joint Venture/le Consortium pour toute la période d'exécution du contrat.

17. Critères d'attribution

Prix

SOUMETTRE UNE OFFRE

18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
 Ordonnateur National du FED
 Direction de la Coopération Internationale (Cellule CONFED)
 Quartier de Koulouba – Bamako
 République du Mali
 Tél : (223) 20 22 98 20 – Télécopie (223) 20 22 45 34
 E-mail : confed@confedmali.net

moyennant le paiement de 1 000 Euro (mille Euro) ou l'équivalent en monnaie nationale, qui exclut les frais de port. Il peut également être consulté dans les locaux du pouvoir adjudicateur. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
Ordonnateur National du FED
Direction de la Coopération Internationale (Cellule CONFED)
Quartier de Koulouba – Bamako
République du Mali
Tél : (223) 222 98 20 – Télécopie (223) 222 45 34
E-mail : confed@confedmali.net

(en mentionnant la référence de publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements au dossier d'appel d'offres peuvent éventuellement être publiés sur le site EuropeAid :

<http://ec.europa.eu/europeaid/cgi/frame12.pl>

19. Date limite de soumission des offres

Les soumissions devront parvenir au plus tard le vendredi 12 Mars 2010 avant 10 h 00 heures - heure locale.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

20. Séance d'ouverture des offres

Date : vendredi 12 Mars 2010 à 11 h 00 heures, heure locale.

Lieu de la séance :

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
Ordonnateur National du FED
Direction de la Coopération Internationale (Cellule CONFED)
Quartier de Koulouba – Bamako
République du Mali

21. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en français.

22. Base juridique

Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou, signé le 23 juin 2000, tel que modifié le 25 juin 2005 et en 2008 (Annexe IV).

23. Autres renseignements

Un soumissionnaire ne pourra se voir attribuer que de deux (2) Lots au maximum.

Dans le cas où deux Lots sont attribués à un même soumissionnaire, le délai pour l'exécution de l'ensemble des travaux (deux Lots) sera amené à trente (30) mois calendrier, saisons des pluies comprises. Cependant, l'un des deux Lots pourra ne démarrer qu'à partir du dixième mois calendrier, à compter de la date de l'ordre de service de commencer les travaux pour l'autre Lot.